

2018-04-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#) [NBB.Stat](#) [Informations générales](#)

2003-2015 : La croissance annuelle moyenne du volume de travail a été plus vive en Wallonie et en Flandre qu'à Bruxelles

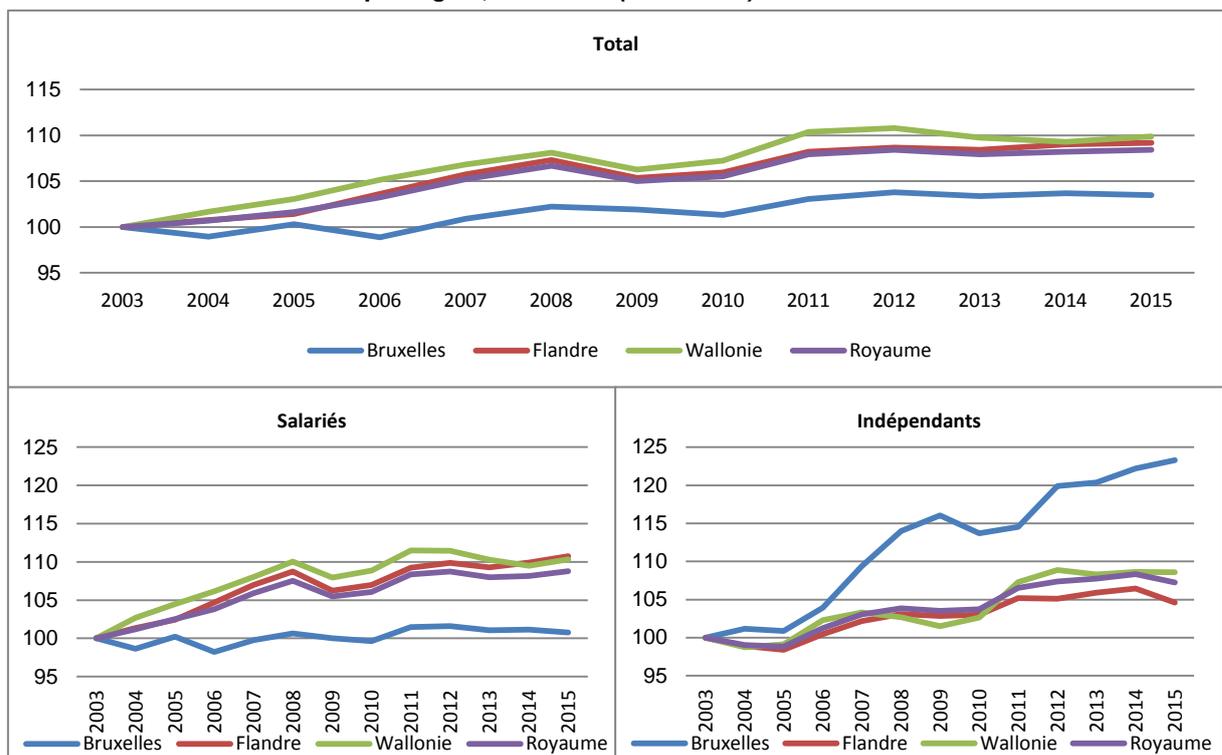
- Au cours de la période 2003-2015, le volume de travail s'est accru, en moyenne annuelle, de 0,3 % à Bruxelles, de 0,7 % en Flandre et de 0,8 % en Wallonie.
- En revanche, le nombre d'heures travaillées par personne s'est replié en moyenne annuelle de 0,2 % à Bruxelles et en Flandre et de 0,1 % en Wallonie.
- La Flandre a enregistré une croissance annuelle moyenne de la productivité par heure travaillée (+1,1 %) deux fois supérieure à celle observée à Bruxelles (+0,5 %) et en Wallonie (+0,4 %).
- L'évolution du coût salarial horaire a été très similaire dans les trois régions (en moyenne +2,3 % à +2,4 % par an).

L'ICN publie dans le présent communiqué de presse pour la première fois des données régionales relatives aux heures travaillées (volume de travail) par les salariés et par les indépendants pour la période 2003 à 2015. Les résultats sont cohérents avec les comptes nationaux publiés en octobre 2017.

2003-2015 : Le volume de travail a progressé dans les trois régions, fût-ce plus vivement en Wallonie et en Flandre qu'à Bruxelles

Durant la période 2003-2015, le nombre d'heures travaillées par les salariés et les indépendants (ventilé par lieu de travail) est passé de 1 016 à 1 051 millions à Bruxelles, de 3 818 à 4 169 millions en Flandre et de 1 713 à 1 882 millions en Wallonie. Par voie de conséquence, le volume de travail total sur la période considérée a affiché une progression annuelle moyenne de 0,3 % à Bruxelles, de 0,7 % en Flandre et de 0,8 % en Wallonie.

Évolution du volume de travail par région, 2003-2015 (2003 = 100)



Source : ICN.

La croissance moins vive du volume de travail total à Bruxelles est surtout attribuable à une évolution nettement plus lente du volume de travail des salariés (en moyenne +0,1 % par an à Bruxelles, contre +0,9 % en Flandre et +0,8 % en Wallonie), laquelle se trouve encore accentuée par la part plus importante que représentent ces travailleurs dans le volume de travail total (87 % pour les salariés en moyenne à Bruxelles) en comparaison des deux autres régions (75 % en moyenne). Ce sont surtout les contributions sensiblement négatives des branches 'activités financières et d'assurance', 'commerce, transports, hébergement et restauration' et, dans une moindre mesure, 'information et communication' qui expliquent cette tendance. En Flandre et en Wallonie, ces mêmes branches d'activité ont apporté des contributions positives voire à peine négatives à la croissance du nombre d'heures travaillées par les salariés.

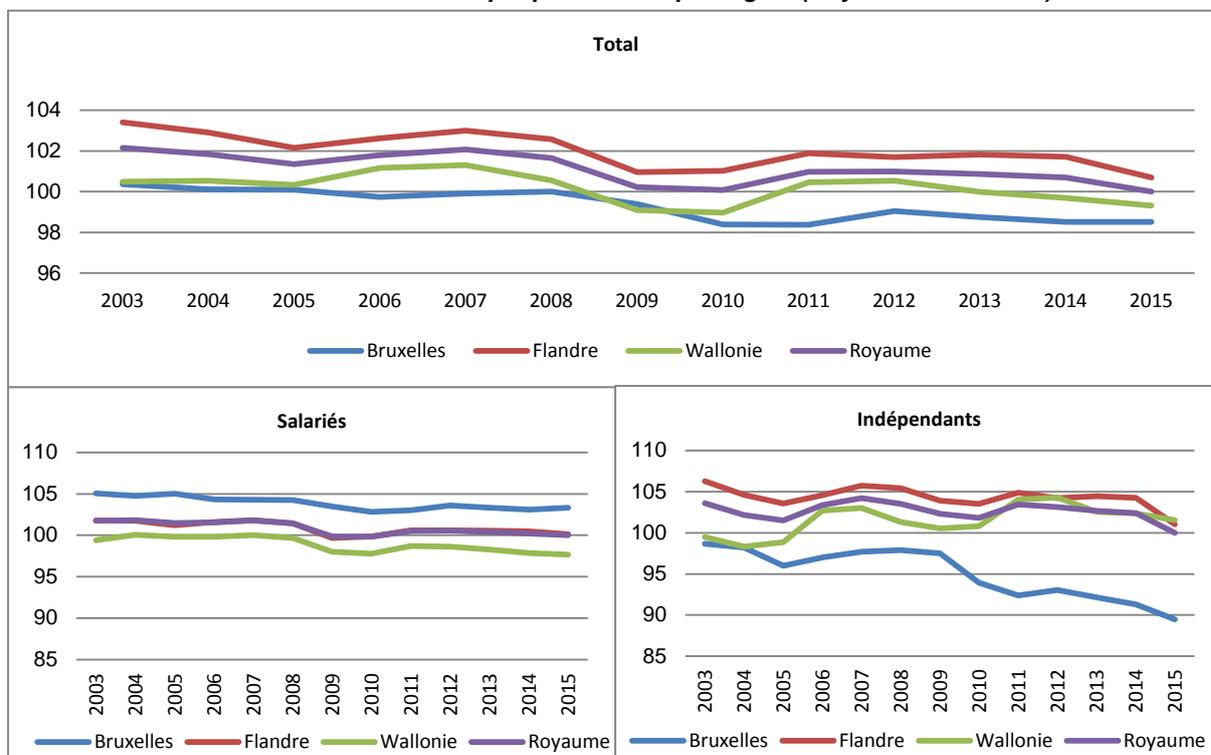
A contrario, sur la période 2003-2015, le volume de travail des indépendants a en moyenne affiché une croissance annuelle bien plus vigoureuse à Bruxelles (+1,8 %) qu'en Flandre (+0,4 %) et qu'en Wallonie (+0,7 %).

2003-2015 : Le nombre d'heures travaillées par personne s'est replié dans toutes les régions ; la croissance par région diverge surtout pour les indépendants

Le nombre d'heures travaillées par an et par personne est passé entre 2003 et 2015 de 1 550 à 1 522 à Bruxelles, de 1 597 à 1 555 en Flandre et de 1 552 à 1 534 en Wallonie, les niveaux les plus élevés et les plus faibles ayant été enregistrés respectivement en Flandre et à Bruxelles pour toutes ces années. Le nombre d'heures travaillées par personne a donc diminué dans toutes les régions (-0,2 % à Bruxelles et en Flandre et -0,1 % en Wallonie en moyenne annuelle). En d'autres termes, la progression du volume de travail total est surtout due à une hausse du nombre de personnes occupées.

Si on tient compte également du statut des personnes occupées, le nombre d'heures travaillées par salarié a baissé dans les trois régions (-0,1 % en moyenne annuelle). Le nombre d'heures travaillées par indépendant a aussi reculé en moyenne annuelle à Bruxelles (-0,8 %) et en Flandre (-0,4 %), mais a légèrement augmenté en Wallonie (+0,2 %). Cela signifie qu'en Wallonie, la croissance du volume de travail des indépendants s'explique par une hausse non seulement du nombre d'indépendants, mais aussi du nombre d'heures travaillées par indépendant.

Évolution du nombre d'heures travaillées par personne et par région (Royaume 2015 = 100)



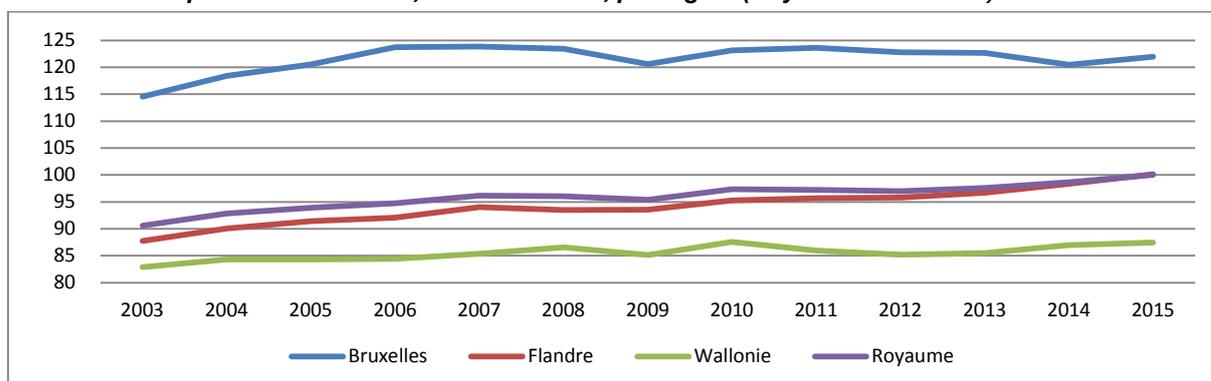
Source : ICN.

La combinaison de la nouvelle série relative au volume de travail et des variables déjà existantes au niveau régional, telles que la valeur ajoutée en volume et la rémunération des salariés, permet d'estimer d'autres agrégats, parmi lesquels la productivité horaire et le coût salarial horaire.

2003-2015 : La croissance annuelle moyenne de la productivité horaire a été plus de deux fois plus élevée en Flandre qu'à Bruxelles et qu'en Wallonie

Pendant la période 2003-2015, la productivité horaire en termes réels, définie comme le rapport entre la valeur ajoutée brute en volume et le nombre total d'heures travaillées, a enregistré le niveau le plus élevé à Bruxelles et le niveau le plus faible en Wallonie. Le différentiel entre ces deux régions est demeuré assez stable. L'écart de productivité entre la Wallonie et la Flandre a été plus mince, même s'il s'est quelque peu creusé ces dernières années. La productivité horaire a augmenté dans toutes les régions; la Flandre a enregistré une croissance annuelle moyenne (+1,1 %) deux fois plus élevée que Bruxelles (+0,5 %) et la Wallonie (+0,4 %).

Évolution de la productivité horaire, en termes réels, par région (Royaume 2015 = 100)

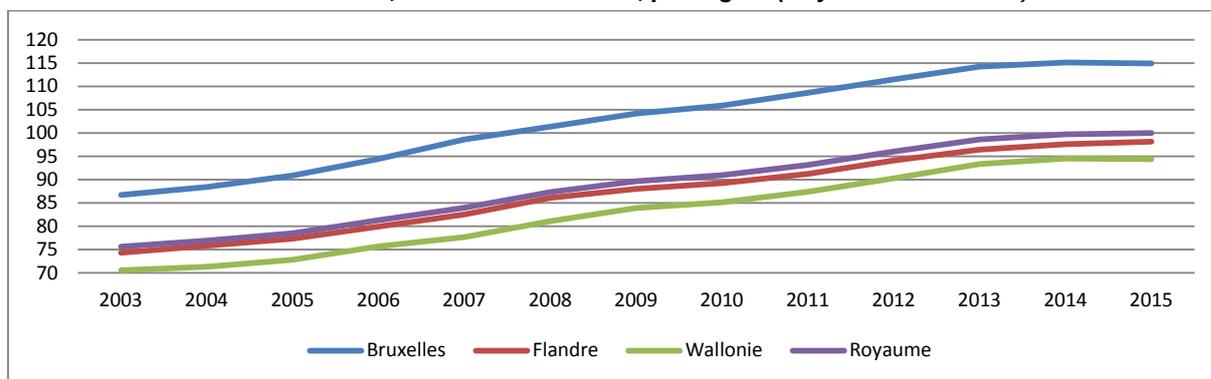


Source : ICN.

2003-2015 : La croissance annuelle moyenne du coût salarial horaire a été fort semblable dans les trois régions

Sur la période 2003-2015, c'est à Bruxelles que les coûts salariaux horaires¹ (en termes nominaux) ont été les plus élevés et en Wallonie qu'ils ont été les plus faibles. L'écart entre la Flandre et la Wallonie a été plus étroit. Au cours de la période considérée, les trois régions ont affiché des croissances annuelles moyennes très comparables, de l'ordre de 2,3 à 2,4 %. À compter de 2014, un net ralentissement de la croissance du coût salarial horaire peut être observé dans les trois régions. En 2015, le coût salarial horaire a même légèrement reculé à Bruxelles et en Wallonie.

Évolution du coût salarial horaire, en termes nominaux, par région (Royaume 2015 = 100)



Source : ICN.

Le tableau présenté à la page suivante propose une synthèse, par régions, des nouvelles variables relatives au volume de travail et des agrégats pouvant être estimés. Au-delà des chiffres absolus et des parts pour l'année 2015, l'évolution y est également présentée pour l'ensemble de la période 2003-2015 et pour deux sous-périodes.

¹ Le coût salarial horaire est calculé sur la base des coûts salariaux totaux des employeurs, autrement dit la rémunération des salariés. Les composantes de cet agrégat (dont les salaires bruts) ne sont pas connues dans les comptes régionaux.

Synthèse: Chiffres absolus, parts et taux de croissance par région (répartition selon le lieu de travail)

	Chiffres absolus ¹	Part ¹ ou indice p.r. au Royaume (%)	Taux de croissance (%)					
			2015	2015	Moyenne annuelle			2015
					2003-2015	2003-2008	2009-2015	
Nombre d'heures totales travaillées par les salariés (milliers d'heures)								
Bruxelles	900 885	16,5	0,1	0,1	0,0	-0,4		
Flandre	3 155 608	57,8	0,9	1,7	0,3	0,8		
Wallonie	1 395 936	25,6	0,8	1,9	0,0	0,7		
Royaume	5 456 653	100,0	0,7	1,5	0,2	0,6		
Nombre d'heures totales travaillées par les indépendants (milliers d'heures)								
Bruxelles	150 121	9,1	1,8	2,7	1,1	0,9		
Flandre	1 013 263	61,4	0,4	0,6	0,2	-1,7		
Wallonie	485 786	29,5	0,7	0,5	0,8	0,0		
Royaume	1 649 170	100,0	0,6	0,8	0,5	-1,0		
Nombre d'heures totales travaillées (milliers d'heures)								
Bruxelles	1 051 006	14,8	0,3	0,4	0,2	-0,2		
Flandre	4 168 871	58,7	0,7	1,4	0,2	0,2		
Wallonie	1 881 722	26,5	0,8	1,6	0,2	0,5		
Royaume	7 105 823	100,0	0,7	1,3	0,2	0,2		
Nombre de salariés (en personnes)								
Bruxelles	612 886	16,0	0,2	0,3	0,1	-0,6		
Flandre	2 215 236	57,8	1,0	1,8	0,5	1,1		
Wallonie	1 004 642	26,2	1,0	1,9	0,3	0,9		
Royaume	3 835 331	100,0	0,8	1,5	0,4	0,8		
Nombre d'indépendants (en personnes)								
Bruxelles	77 837	10,2	2,6	2,8	2,4	2,9		
Flandre	465 298	60,8	0,8	0,8	0,8	1,4		
Wallonie	221 979	29,0	0,5	0,2	0,8	0,8		
Royaume	765 114	100,0	0,9	0,8	1,0	1,4		
Emploi total (en personnes)								
Bruxelles	690 723	15,0	0,4	0,5	0,4	-0,2		
Flandre	2 680 534	58,3	1,0	1,6	0,5	1,2		
Wallonie	1 226 621	26,7	0,9	1,6	0,4	0,9		
Royaume	4 600 445	100,0	0,9	1,4	0,5	0,9		
Heures travaillées par salarié (heures/an)								
Bruxelles	1 470	103,3	-0,1	-0,2	-0,1	0,2		
Flandre	1 425	100,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3		
Wallonie	1 389	97,7	-0,1	0,1	-0,3	-0,2		
Royaume	1 423	100,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2		
Heures travaillées par indépendant (heures/an)								
Bruxelles	1 929	89,5	-0,8	-0,2	-1,3	-2,0		
Flandre	2 178	101,0	-0,4	-0,2	-0,6	-3,1		
Wallonie	2 188	101,5	0,2	0,4	0,0	-0,8		
Royaume	2 155	100,0	-0,3	-0,0	-0,5	-2,3		
Heures travaillées par personne (heures/an)								
Bruxelles	1 522	98,5	-0,2	-0,1	-0,2	0,0		
Flandre	1 555	100,7	-0,2	-0,2	-0,3	-1,0		
Wallonie	1 534	99,3	-0,1	0,0	-0,2	-0,4		
Royaume	1 545	100,0	-0,2	-0,1	-0,2	-0,7		

	Chiffres absolus ¹	Part ¹ ou indice p.r. au Royaume (pourcentages)	Taux de croissance (pourcentages)			
			Moyenne annuelle			2015
			2003-2015	2003-2008	2009-2015	
Valeur ajoutée brute en volume (en millions d'euros; en euros chaînés, année de référence = 2015)						
Bruxelles	66 273,3	18,0	0,8	1,9	-0,0	1,0
Flandre	215 857,5	58,7	1,8	2,7	1,2	2,0
Wallonie	85 110,7	23,2	1,2	2,4	0,4	1,1
Royaume	367 471,7	100,0	1,5	2,5	0,8	1,6
Rémunération des salariés (en millions d'euros) = D1						
Bruxelles	39 192,2	19,0	2,4	3,3	1,8	-0,5
Flandre	117 255,7	56,8	3,2	4,7	2,2	1,4
Wallonie	49 887,0	24,2	3,3	4,8	2,2	0,7
Royaume	206 541,8	100,0	3,1	4,4	2,1	0,8
Productivité horaire (en euros chaînés, année de référence = 2015) (termes réels)						
Bruxelles	63,1	121,9	0,5	1,5	-0,2	1,2
Flandre	51,8	100,1	1,1	1,3	1,0	1,8
Wallonie	45,2	87,5	0,4	0,9	0,2	0,5
Royaume	51,7	100,0	0,8	1,2	0,6	1,4
Coût salarial horaire (en euros, termes nominaux)						
Bruxelles	43,5	114,9	2,4	3,2	1,8	-0,1
Flandre	37,2	98,2	2,3	3,0	1,9	0,6
Wallonie	35,7	94,4	2,5	2,8	2,2	-0,1
Royaume	37,9	100,0	2,4	2,9	1,9	0,3

¹ La différence entre la somme des trois régions et le Royaume correspond à l'extra-région.

Source: ICN.